



**PRÉFÈTE  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Registre d'accessibilité de la préfecture de l'Allier



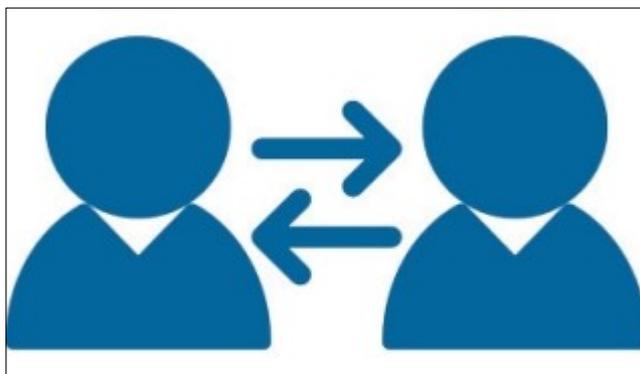
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

**La préfecture de l'Allier, dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), établi sur 9 ans (2016-2024), et approuvé par le Préfet de Région le 28 décembre 2015, se conforme progressivement aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public.**

**Les locaux sont, en partie, accessibles au public et sont équipés pour répondre aux besoins.**



**Le personnel est à votre écoute et vous renseigne.**



**Le registre est à votre disposition à l'accueil général pour visualisation. Vous pouvez également le consulter et le**

**télécharger sur le site [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)**

# SOMMAIRE

<b>1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>4</b>
<b>2 - ACCÈS ET CIRCULATION</b>	<b>4</b>
<b><u>2.1 Places de stationnement</u></b>	<b>4</b>
<b><u>2.2 Accès au bâtiment et aux services</u></b>	<b>5</b>
<b>3 - CIRCULATION DANS LE BÂTIMENT</b>	<b>5</b>
<b><u>3.1 Le hall d'accueil</u></b>	<b>5</b>
<b>A) Entrée dans le hall</b>	<b>5</b>
<b>B) Accueil général</b>	<b>6</b>
<b>C) Accès au point numérique et au service étrangers</b>	<b>7 et 8</b>
<b>D) Prise en charge des usagers</b>	<b>9</b>
<b>E) Toilettes et équipements divers</b>	<b>9</b>
<b><u>3.2 Les salles de réunion de la préfecture</u></b>	<b>10</b>
<b>4 - Formation du personnel</b>	<b>10</b>
<b>5 - Maintenance des équipements</b>	<b>10</b>

# 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**Raison sociale** :Préfecture de l'Allier

**Adresse** : 2 rue Michel de l'Hospital - CS 31649 - 03016 MOULINS CEDEX

**Coordonnées GPS** : Latitude N 46°34' 3.2694" - Longitude E 3°20' 4.6068"

**Téléphone** : 04.70.48.30.00 (touche 9 pour le standard)

**Horaires d'ouverture de l'accueil général** : Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00

**Site internet** : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

**Courriel** : [prefecture@allier.gouv.fr](mailto:prefecture@allier.gouv.fr)

**Nom du représentant** : La préfète de l'Allier

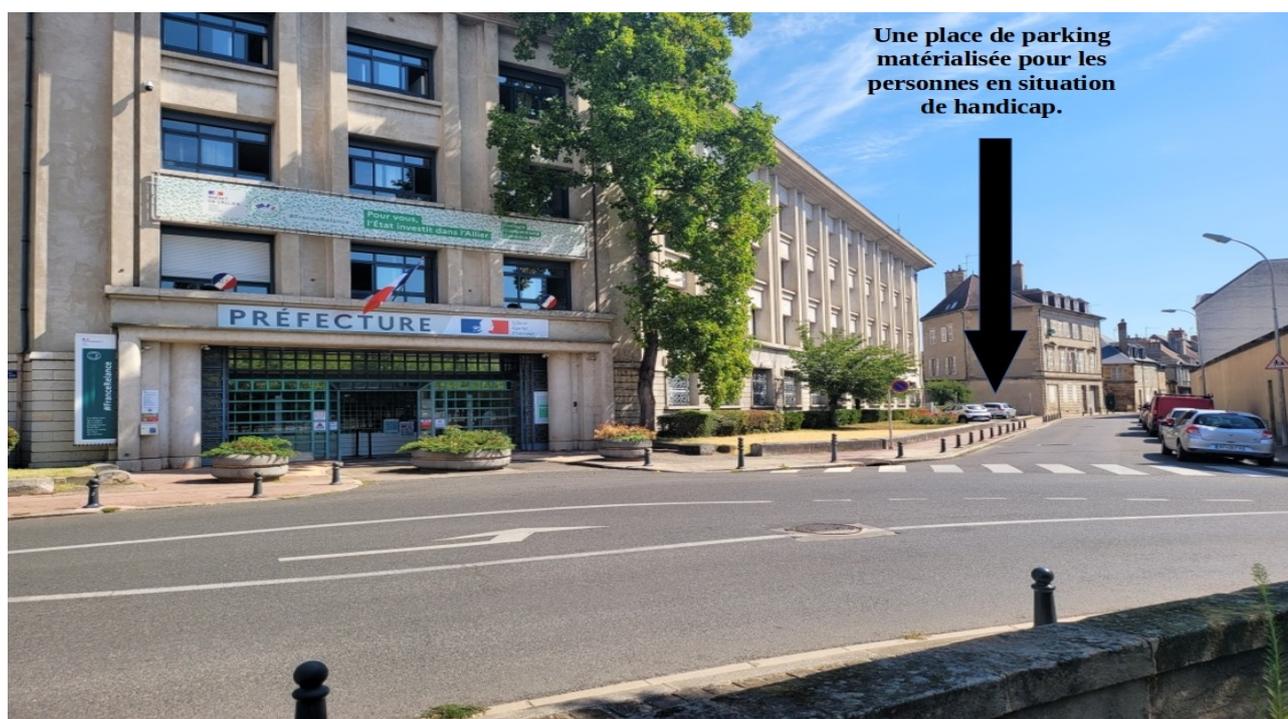
**Numéro Siret** : 17030001600012

**Existe-t-il un registre de sécurité** : Oui

## 2 - ACCÈS ET CIRCULATION

### 2.1 Places de stationnement

Les usagers à mobilité réduite disposent d'une place de stationnement (réservée aux titulaires d'une carte d'invalidité) le long de la préfecture (côté rue Michel de l'Hospital).



Des places sont aussi disponibles sur les cours Jean Jaurès (parking payant face à la préfecture).

## **2.2 Accès au bâtiment et aux services**

La préfecture de l'Allier est entièrement accessible pour les personnes à mobilité réduite.

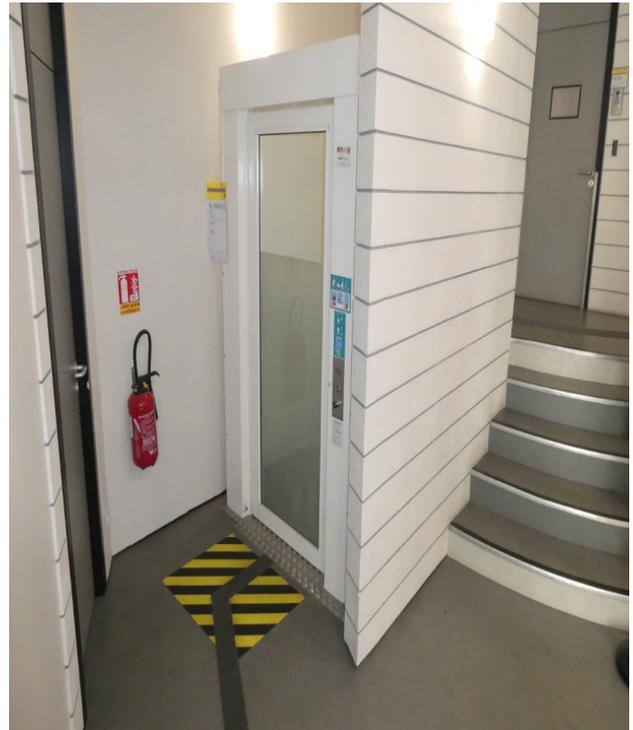
# **3 - CIRCULATION DANS LE BÂTIMENT**

## **3.1 Le hall d'accueil**

### **A) Entrée dans le hall**

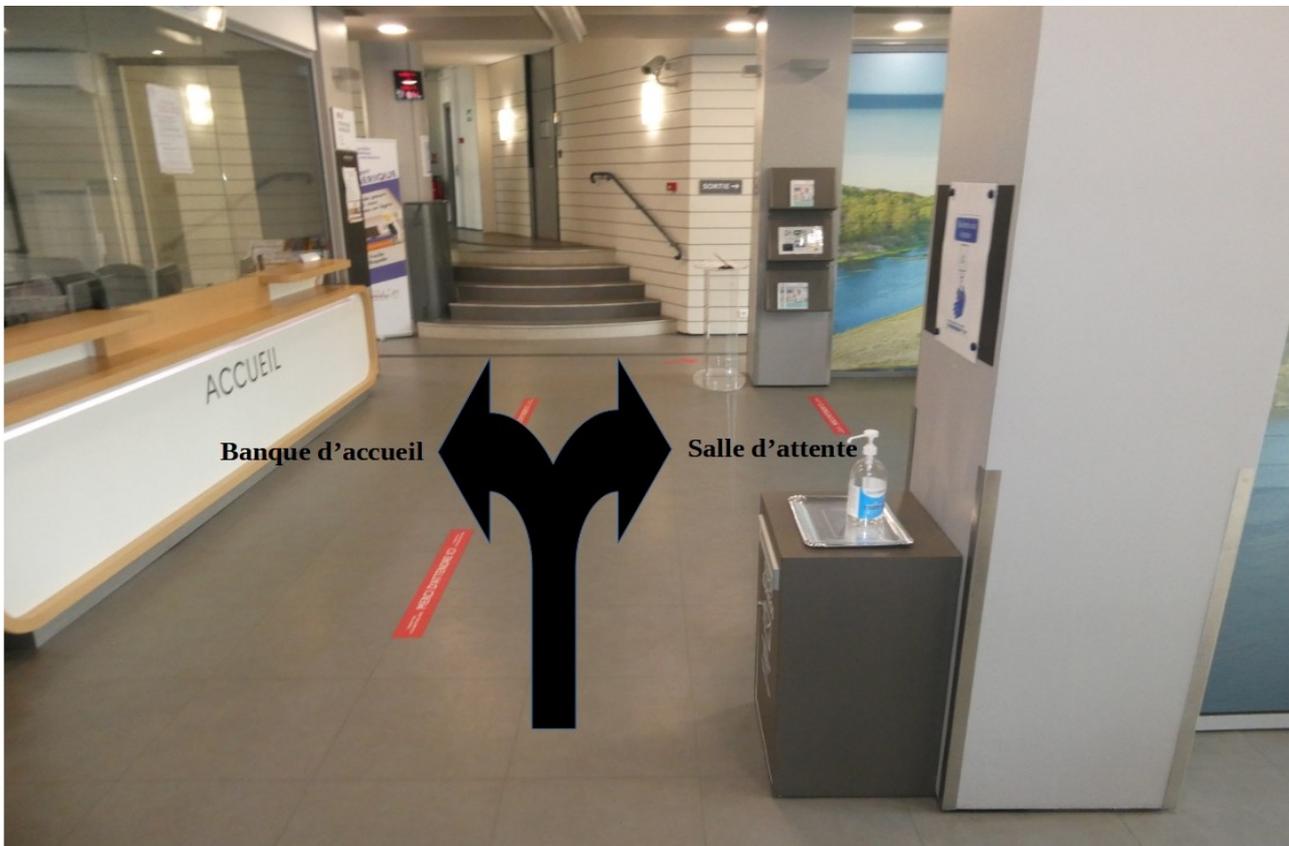
Le hall d'accueil de la préfecture de l'Allier, situé au rez-de-chaussée, est équipé de portes automatiques et d'un sens de cheminement (fléchage) pour l'entrée et la sortie. Des bandes de guidage podotactiles sont présentes pour accéder à l'accueil et à la plate-forme élévatrice (cette dernière permettant l'accès au service étrangers et au point numérique).





## B) Accueil général

Le guichet de l'accueil général se situe à droite lorsque l'on entre dans le hall de la préfecture.

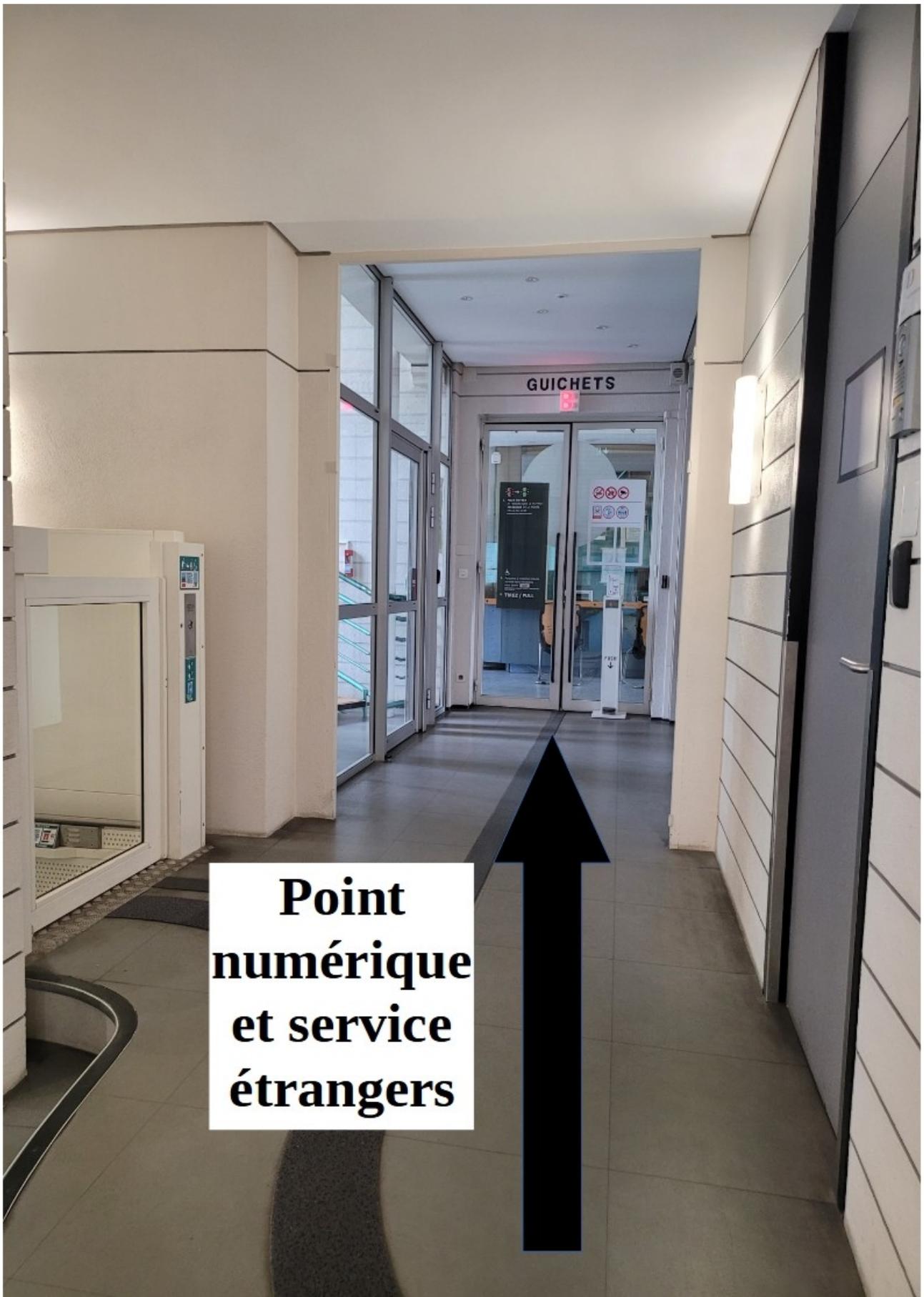


La banque d'accueil dispose d'un guichet à hauteur adaptée ainsi qu'une boucle audio-magnétique.



### **C) Accès au point numérique et au service étrangers**

Le point numérique et le service étrangers sont situés à droite de l'accueil en haut des escaliers derrière les portes vitrées (se présenter obligatoirement à l'accueil avant). Les guichets sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.



**Point  
numérique  
et service  
étrangers**

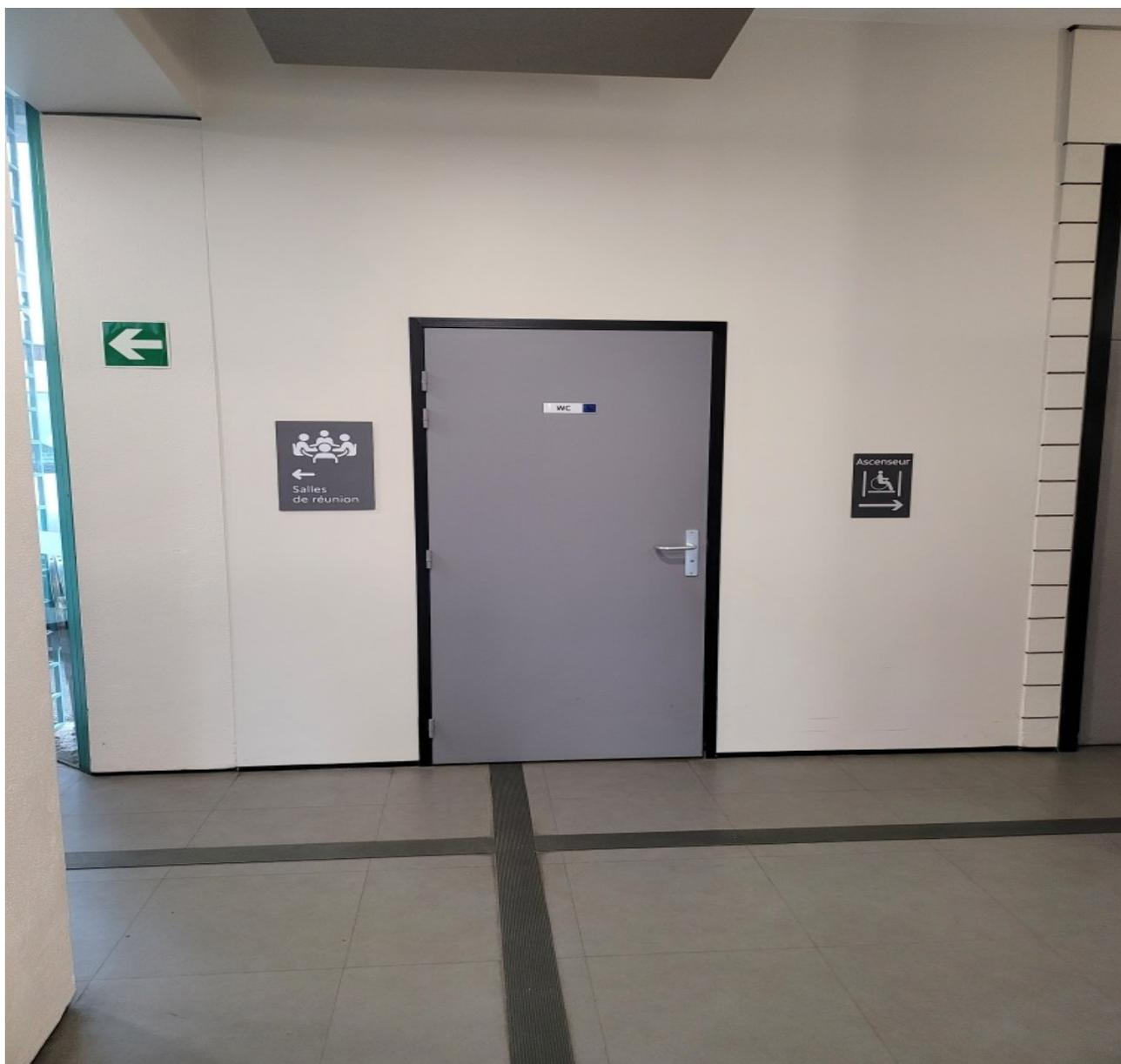
#### **D) Prise en charge des usagers**

Lorsqu'une personne à mobilité réduite doit se rendre dans un service autre que le point numérique ou le service étrangers, elle se présentera à l'accueil qui contactera le service demandé. Un agent du service concerné se chargera d'accueillir l'utilisateur dans le hall, soit pour le guider dans les étages, soit pour accomplir les formalités sur place.

Attention : Les agents d'accueil ne remplissent pas le(s) formulaire(s) à la place de l'utilisateur.

#### **E) Toilettes et équipements divers**

Présence de toilettes mixtes et adaptées aux personnes en situation de handicap dans le hall derrière la banque d'accueil. Une fontaine à eau et un photocopieur sont aussi à la disposition des usagers.





### **3.2 Les salles de réunion de la préfecture**

Pour accéder aux salles de réunion, il faut passer derrière l'accueil et suivre le fléchage. Une plate-forme élévatrice est à disposition des personnes à mobilité réduite (PMR).

### **4 - Formation du personnel**

Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap. Une partie du personnel suivra une formation sur cette thématique.

### **5 - Maintenance des équipements**

Le matériel est entretenu et réparé.

**Mis à jour le 26 août 2022**